

N° : 2026\_04\_13\_42

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 005-210500617-20260413-2026\_04\_13\_42-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le treize avril deux mille vingt-six à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en la salle du Quattro de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/04/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/04/2026

**OBJET :**

**Syndicat Mixte du conservatoire botanique national alpin de Gap-Charance -  
Désignation de représentants**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

A la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections des 15 et 22 mars 2026, il doit être procédé à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National Alpin de GAP - CHARANCE.

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

Les statuts du Syndicat Mixte pour la gestion du Conservatoire Botanique national alpin de GAP-CHARANCE, précisent que cet organisme est administré par un Comité Syndical constitué des membres suivants :

- La Commune de Gap, membre fondateur ;
- Le Département des Hautes-Alpes, membre fondateur ;
- La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- La Région Rhône-Alpes.

Ce Comité Syndical est composé de délégués élus par chacun des membres à raison de : trois élus représentant la Ville de Gap, détenteur chacun de 3 voix, soit 9 voix au total. Chaque membre du Syndicat Mixte pourra désigner des suppléants en nombre égal au nombre de titulaires.

Il a pour mission de :

- contribuer, dans le respect des politiques conduites par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs groupements, à la connaissance et à la conservation de la nature dans les domaines de la flore sauvage et des habitats naturels et semi naturels de son territoire d'agrément ;
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'inventaire du patrimoine naturel et procéder à l'identification et à la conservation des éléments rares menacés ;
- prêter son concours scientifique et technique à l'Etat, aux établissements publics, aux collectivités territoriales ainsi qu'aux opérateurs qu'ils ont mandatés ;
- informer et sensibiliser le public, assurer l'accès aux données recueillies à toute personne qui en fait la demande dans les conditions prévues au code de l'Environnement dans la mesure compatible avec le respect des habitats et des espèces et moyennant, le cas échéant, une contribution financière.

### Décision :

**Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Afin de représenter la Ville de Gap au sein du Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, il est proposé :**

Article unique : de bien vouloir désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

M. le Maire propose les candidatures de :

Membres titulaires :

- M. Roger DIDIER
- M. Claude BOUTRON
- M. Joël REYNIER

Délégués suppléants :

- Mme Isabelle CAMBOS
- M. Georges MUNOZ
- M. Jean-Louis BROCHIER

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Les membres du Conseil Municipal pour siéger au Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance (sont les suivants :

1. M. Roger DIDIER - Titulaire
2. M. Claude BOUTRON - Titulaire
3. M. Joël REYNIER - Titulaire
4. Mme Isabelle CAMBOS - Suppléante
5. M. Georges MUNOZ - Suppléant
6. M. Jean-Louis BROCHIER - Suppléant

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 20 AVR 2026

Affiché ou publié le : 20 AVR 2026